



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

**DCA-20241022-05**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 22 octobre à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

### **Etaient présents :**

#### *Représentants des communes affiliées :*

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente  
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau  
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born  
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3<sup>e</sup> Vice-président  
Christian DUCOS, Maire de Souprosse  
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4<sup>e</sup> Vice-présidente  
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains

#### *Représentants des établissements publics affiliés :*

Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan

#### *Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :*

Marylène HENAUULT, Administratrice CCAS Dax

### **Etaient absents excusés :**

#### *Représentants des communes affiliées :*

Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse,  
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon,  
Gilles COUTURE, Maire de Geaune,  
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis,  
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney,  
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne,

#### *Représentants des établissements publics affiliés :*

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac,

#### *Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :*

Henri BEDAT, Conseiller départemental,  
Julien PARIS, Conseiller départemental,  
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM,



**Etaient absents suppléés :**

**Représentants des communes affiliées :**

Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx, représentée par Christine FOURNADET, Maire de Castelanau-Chalosse,

**Membres ayant donné pouvoir :**

**Représentants des communes affiliées :**

Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1<sup>er</sup> Vice-président, donne pouvoir à Joël BONNET,  
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2<sup>e</sup> Vice-présidente, donne pouvoir à Marie-France NADAU,  
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan, donne pouvoir à Christian DUCOS,  
Eva BELIN, Maire d'Ondres, donne pouvoir à Odile LACOUTURE,  
Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax, donne pouvoir à Gérard MOREAU,

**Représentants des établissements publics affiliés :**

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS, donne pouvoir à Jeanne COUTIERE,

**Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :**

Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan, donne pouvoir à Pascale REQUENNA,  
Julien DUBOIS, Maire de Dax, donne pouvoir à Hikmat CHAHINE,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire en date du 16 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

**DCA-20241022-05**

---

**Objet : Décision modificative n°1.**

**Nomenclature Actes :**

**7.1\_Décisions Budgétaires**

**Note de synthèse et délibération :**

Au vu des dépenses à effectuer en fin d'année et des ajustements de crédits nécessaires, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder au vote d'une décision modificative.

*Compte tenu des ajustements liés à la régularisation en 2024 de titres établis en 2023 pour le Centre de gestion ainsi que des amortissements supplémentaires à réaliser au vu de la délibération précédente et des investissements de 2024, il convient de procéder au transfert de crédit suivant en dépenses de fonctionnement ainsi qu'en recettes d'investissement :*



<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>DEPENSES</b>			
66 - Charges financières			
6615 : intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		-25 000.00 €	
67 - Charges spécifiques			
673 : titres annulés (sur exercices antérieurs)		+25 000.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		-200 000.00 €	
042- Opérations d'ordre transfert entre section			
6811 : dotations aux amortissements		+ 200 000.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>RECETTES</b>		
040 - Amortissement des immobilisations	+ 200 000.00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	-200 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Après exposé de la Présidente,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**Vu** la délibération n°DCA-20240409-04 du 9 avril 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024,

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les prévisions de dépenses de fonctionnement et de recettes d'investissement ouvertes au budget primitif 2024 ;

**Adopte** la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2024 arrêté, tant en recettes qu'en dépenses telle que prévue ci-dessus,



**Autorise** l'ajustement des crédits en dépenses de fonctionnement et conformément aux états annexés à la présente délibération, sans toutefois modifier ni le total de crédits votés au budget primitif en section de fonctionnement, soit 22 554 759.30 € qui reste inchangé ni le total de crédits votés au budget primitif en section d'investissement, soit 1 800 429.15€ qui reste lui aussi inchangé

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.**

**Fait à Mont de Marsan, le 23 octobre 2024.**

**Jeanne Coufière**  
**Présidente du Centre de Gestion**  
**De la Fonction Publique Territoriale des Landes**

